

faisait par le gaz et dans le courant de la soirée la température devenait accablante et c'est à cette époque que la ventilation était la grande question à résoudre. Actuellement, grâce aux améliorations qui ont été faites, elle est beaucoup meilleure depuis cinq ou six ans. En été, on ouvre les fenêtres et la Chambre est un paradis comparé à ce qu'elle était. Je ne connais pas de grandes salles mieux ventilées que celle-ci.

M. BORDEN (Halifax) : Je ne partage pas l'opinion du ministre de la Marine et des Pêcheries sur ce point. Je considère que la ventilation de la Chambre des communes est très insuffisante.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je le reconnais.

M. BORDEN (Halifax) : On dirait qu'on a cherché le moyen d'empêcher le mauvais air de s'échapper tout en établissant le plus de courants d'air possible.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je crois que le mode de ventilation que nous avons actuellement est le meilleur que nous puissions avoir dans les conditions actuelles.

M. BENNETT : Depuis six heures le ministre nous a donné une foule d'explications qu'il était incapable de nous donner avant la suspension de la séance, de sorte que nous pouvons maintenant faire quelques progrès. Il prétend que pour le prochain exercice les gages pour l'entretien des édifices publics à Ottawa s'élèveront à \$60,000. Cela fait environ 175 hommes employés tous les jours de l'année.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : A quel prix ?

M. BENNETT : \$1.50 par jour environ. C'est là toute une armée à entretenir à rien faire pendant une bonne partie de l'année. Le ministre calcule aussi sur une augmentation d'environ \$40,000 pour les matériaux et l'ameublement. Je vois par le rapport de l'auditeur général qu'il a acheté l'an dernier un lit pliant et tous les accessoires. Pour qu'il était-ce ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Tout le monde sait que l'an dernier j'étais très malade et j'ai fait installer ce lit dans mon bureau. Si le parlement n'est pas disposé à faire cette dépense pour un ministre malade, je n'ai pas d'objection à le payer. Mais je ne crois pas que la Chambre exige cela. J'ai failli mourir l'an dernier. Je me tenais ici à des heures où j'aurais dû être parti et j'ai fait installer ce lit dans mon bureau.

M. BENNETT : Cette après-midi le ministre nous a conseillé d'étudier le rapport de l'auditeur général et je me demandais pour qu'il était ce lit.

Sir LOUIS DAVIES.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : C'était pour mon propre usage. J'ai commandé un lit très modeste qui est encore dans mon bureau et pourra servir à mon successeur.

M. BENNETT : L'approvisionnement de glace est-il pour tout le personnel ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Oui.

M. BENNETT : A la page 103 du rapport de l'auditeur général, je vois que J. O. Charlebois a fourni pour \$42 de glace à l'honorable M. Sifton. Était-il malade ou avait-il plus chaud que les autres, car je ne vois pas un autre ministre qui ait eu besoin d'autant de glace.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Il y a des ministères qui prennent de la glace en hiver et d'autres qui n'en prennent pas. Nous en donnons à ceux qui en demandent. Il n'y a rien d'extraordinaire dans un compte de \$42 de glace pour l'année. Les électeurs du pays ne seront pas fortement émus de ce qu'un ministre malade a acheté un lit et qu'un autre a fait venir de la glace.

M. BENNETT : C'est le ministre lui-même qui a provoqué ces critiques. J'ignorais qu'il fût assez malade pour avoir besoin d'un lit dans son bureau et je ne savais pas que le ministre de l'Intérieur eût besoin de glace en hiver. Ces deux item avaient excité ma curiosité.

Espérons que les autres ministres ne rivaliseront pas entre eux, pour acheter ainsi de la glace pendant l'hiver. Maintenant que le ministre (l'honorable M. Tarte) a pris un ton plus doux, et qu'il consent à donner les renseignements qu'il aurait dû fournir plus tôt, je ne m'opposerai pas, personnellement, à l'adoption de ces crédits. Le ministre des Travaux publics doit comprendre que, s'il désire que son budget soit voté, il ne doit pas faire le rodomont, comme il l'a fait avant la suspension de la séance, et qu'il vaut mieux pour lui, agir comme il a agi depuis, et jouer le rôle d'un ministre doux et inoffensif.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je ne crois pas mériter ce reproche. Je me fais toujours un devoir d'être courtois envers tous les membres de la députation, et de fournir volontiers les renseignements qu'ils demandent. Un ministre, selon moi, doit être au service de la Chambre, quand elle désire des informations.

Je dirai à l'honorable député (Mr. Bennett) qu'il est complètement dans l'erreur, quant au salaire que nous donnons aux ouvriers, ici. Règle générale, nous leur payons les gages fixés par les unions ouvrières, et, au lieu de donner aux charpentiers, \$1.50 par jour, d'après ses calculs, nous leur accor-